

*PROJET PEDAGOGIQUE
De l'accueil de loisirs
(3/15 ans)
« Les Quatre Saisons »*



Année 2022

INTRODUCTION

L'association « Les Quatre Saisons », une volonté éducative

L'association qui gère l'accueil de loisirs est composée de 14 membres dont la majorité d'entre eux sont des parents utilisateurs.

Celle-ci a pour but d'offrir aux enfants et aux jeunes des temps et des espaces éducatifs lors de leurs temps libres et de leurs loisirs : « *Permettre à l'enfant puis à l'adolescent d'être responsable, d'exercer des responsabilités, c'est l'accompagner dans les expériences qu'il va mener. Il ne s'agit pas de faire à sa place mais de lui permettre d'agir au mieux, en fonction de son potentiel, de son intérêt, de ses aptitudes.* »

L'association « Les Quatre Saisons » défend des valeurs dont découlent des axes prioritaires qui vont définir le projet éducatif et le projet pédagogique de l'accueil de loisirs des communes de St Vincent sur Jard et de Jard sur Mer.

Les orientations du projet éducatif de l'association s'articulent autour de :

- ↪ *Permettre à l'Enfant d'intégrer des valeurs visant à mieux vivre ensemble.*
- ↪ *Développer des actions facilitant la rencontre des habitants.*
- ↪ *Favoriser le développement personnel au sein d'un collectif.*

Le contexte géographique

Les communes de Jard sur Mer et de Saint Vincent sur Jard sont dotées d'un réel potentiel. En effet, par son passé et ses particularités géographiques, ce territoire offre une grande diversité d'activités. Situées sur le littoral vendéen, les deux communes bordent la côte de lumière. Les plages de sable sont propices aux jeux et activités nautiques ainsi qu'à la découverte de la faune et de la flore. Cette diversité géographique permet donc une grande diversité de découvertes et de sports. Le territoire bénéficie d'un tissu associatif local riche ainsi que d'infrastructures sportives et culturelles.



Les communes de Jard sur Mer et Saint Vincent sur Jard ont développé une politique globale sociale pour les jeunes sur leur territoire en créant un équipement de loisirs de qualité et en confiant la gestion éducative, pédagogique et financière à l'association "Les Quatre Saisons". Depuis 2015, ce partenariat s'est étendu à quatre nouvelles communes : Longeville, Le Bernard, St Hilaire, Avrillé.

A partir du 1^{er} janvier 2022, seules les communes d'Avrillé, du Bernard et de St Hilaire la Forêt maintiennent un partenariat avec le SIEEJ (et donc à l'association), ce qui permet à leurs familles de bénéficier d'un accès privilégié et du tarif dit « commune ».

I - L'ORGANISATION :

A/ LA PRESENTATION

L'accueil de Loisirs « Les Quatre saisons » se situe rue des 4 saisons dans la commune de Saint Vincent sur Jard. Il se compose d'un espace enfance, 3 à 8 ans et d'un espace « préados/ado », 9 à 15 ans.

Durant l'année scolaire l'accueil de loisirs fonctionne les mercredis et du lundi au vendredi durant les vacances scolaires, il peut fonctionner les samedis seulement dans le cadre de projets spécifiques.

La structure est ouverte toute l'année sauf la première semaine des vacances de décembre (généralement semaine 51).

A l'année :

- + Les enfants de 3 à 11 ans (PS-CM) sont accueillis de 7h30 à 18h30, avec la possibilité de venir en journée ou en demi-journée avec ou sans repas.
- + Les préadolescents sont accueillis de 7h30 à 13h30 exclusivement sur leur tranche d'âge 9-11 ans (CM1-CM2). L'après-midi, ils sont rejoints par les collégiens.
- + Les adolescents (collégiens) sont accueillis de 13h30 à 18h. Au cours de l'année, de nombreuses activités sont également organisées en matinée ou en soirée.

Les mercredis, nous accueillons environ entre 45 et 50 enfants le matin et environ 40 les après-midis. Durant les petites vacances, nous accueillons environ 55 enfants.

Pendant l'été :

- + Les enfants sont accueillis de 7h30 à 18h45 avec possibilité de venir en journée ou en demi-journée avec ou sans repas.
- + Les préadolescents sont accueillis de 7h30 à 13h30 exclusivement sur leur tranche d'âge 9-11 ans (CM1-CM2). L'après-midi, ils sont rejoints par les collégiens.
- + Les adolescents sont accueillis du lundi au vendredi de 13h30 à 18h. Les horaires d'activités sont adaptés en fonction du programme avec des animations en matinée et/ou soirée.

Durant cette période, nous accueillons jusqu'à 90 enfants sur la structure. La fréquentation est toujours plus importante au mois de juillet qu'au mois d'août. En complément de l'accueil de loisirs, nous proposons aux enfants des séjours.

Une fois votre enfant inscrit à l'association, les inscriptions se font par périodes : mercredis de janvier/février, vacances de février, mercredis mars/avril et ainsi de suite. Il n'y a donc pas d'inscription « à l'année ».

B/ LE PROJET DE FONCTIONNEMENT

Les locaux

Les locaux doivent être des lieux sécurisants où il fait bon vivre. La structure nous permet d'attribuer à chaque tranche d'âge une salle, afin que les animateurs en fassent un espace agréable, fonctionnel, sécurisant et adapté à l'enfant. Les locaux sont utilisés de la manière suivante :



✚ L'espace des « P'tits Mousses » & des « Corsaires » (PS-CE) :

- La grande salle : C'est la salle d'activités des « Corsaires » (CP-CE). En début de matinée, les enfants y sont accueillis avant la séparation des groupes.
- Les salles jumelles : Transformation ! D'une salle, on en fait deux ou de deux on en fait une. Ce sont les salles d'activités des « P'tits Mousses » (maternelle).
- La salle de repos ou salle de motricité : Cette salle se transforme à volonté. La salle de repos est aménagée pour que les enfants puissent se reposer dans des conditions agréables.
- La régie : Ce sont les animateurs qui y ont accès pour trouver le matériel nécessaire à leurs activités. L'équipe d'animation est responsable de son fonctionnement et de son rangement. Pour son approvisionnement, les commandes de matériel se font au minimum une semaine à l'avance.

✚ L'espace des « pré-ados/ados » (CM-Collégiens) :

L'espace doit être aménagé de manière à permettre aux jeunes de bénéficier d'espaces pour un accueil « dit libre » et d'autres espaces dédiés aux menées d'activités.

- D'une salle d'activité : Equipée de 2 à 3 tables, d'un meuble de jeux (en libre-service), d'un espace cuisine (pour les ateliers culinaires et pour la vente de confiseries et boissons), d'une télévision (utilisée uniquement pour diffuser de la musique et les jeux vidéo).
 - D'une salle détente : Equipée de tables et de placards à régie, cette salle a été réaménagée afin d'être la plus adaptée possible aux temps d'activités. Elle est plus spacieuse que la salle précédente et plus proche du garage pour les activités de bricolage.
 - D'une salle de jeux : Cet espace est plutôt dédié aux jeunes qui souhaitent profiter d'un accueil libre. Elle est équipée de fauteuils tout autour du billard et du babyfoot permettant aux ados de pouvoir également s'installer et discuter.
- Chaque salle d'activités doit comporter un espace d'activités, un espace calme, un espace « jeux d'imitation » et un espace « bidouille ». Il est important que l'équipe mette en valeur et décore ces espaces.

L'équipe

L'équipe de direction se compose d'un directeur des projets, d'une adjointe de direction et d'un référent préados/ados. L'équipe d'animation se compose de 3 à 11 animateurs selon la période, la fréquentation journalière et les projets spécifiques.

Les horaires sont transmis au moins une semaine à l'avance. L'équipe est répartie sur deux ou trois tranches horaires d'arrivée et de départ. Concernant les temps de pause, l'équipe s'organise, en autonomie, pour la prendre durant les temps calmes. En cas de conflit, ceux-ci seront organisés par la direction.

Des bilans réguliers sont organisés :

- Les mardis soir avec les référents de groupe ou avec l'équipe d'un séjour ou encore, avec toute l'équipe pour l'organisation d'une sortie par exemple.
- Les jeudis soir avec toute l'équipe (la vie pédagogique, matérielle et relationnelle est abordée).
- Un point de situation individuelle avec chaque animateur est réalisé durant l'été.

Un membre de l'équipe de direction est présent à 7h30. L'arrivée des autres membres se fait de manière échelonnée. Pour le soir, les départs se font sur le même principe avec un des membres de l'équipe de direction qui part en dernier. Cette présence permet à (aux) l'animateur(s) présent(s) et aux familles d'avoir un responsable vers qui se tourner en cas d'urgence ou de besoin spécifique.

La répartition des enfants/adolescents

Les enfants sont répartis selon quatre tranches d'âge, dont une tranche d'âge mixte (9-15 ans). Cette organisation permet d'être au plus proche de leurs besoins et capacités dans les activités proposées par les animateurs. Les « P'tits Mousses » sont les 3-5 ans. Cela correspond à la maternelle. Le groupe des « corsaires » sont les 6-8 ans (CP-CE). Le groupe des préados/ados est composé des enfants âgés de 9-11 ans (CM) et des collégiens.

L'accueil

✚ Chez les « P'tits Mousses », les « Corsaires » et la matinée pour les préados :

Le matin, avant l'arrivée des enfants, les animateurs préparent l'accueil (tables, jeux de société...). En arrivant dans leur salle les animateurs ouvrent impérativement les portes de sécurité. L'accueil des parents et des enfants commence à 7h30 dans la grande salle. A partir de 8h15, l'accueil continue mais dans les salles respectives des groupes en attendant l'appel à 9h30. L'accueil du soir se déroule, quant à lui, dehors ou dedans selon le temps. Entre 16h30 et 17h45, chaque animateur reste avec son groupe et propose des activités d'accueil (jeux collectifs, activités par pôles...) A partir de 17h45 et selon le nombre d'enfants, les animateurs ne forment plus qu'un seul groupe avec un, voire deux animateurs, selon l'effectif.

Les animateurs proposent des activités permettant à l'enfant de partir rapidement. Ce temps d'animation à part entière est également un temps d'échanges avec les familles d'où son importance dans notre fonctionnement.

✚ Les après-midis chez les « pré-ados/ados » :

Pour chaque jour d'ouverture, une activité (ou plusieurs activités) est proposée. Les jeunes ont le choix d'y participer ou non en fonction de leurs envies. Chaque temps de présence du jeune doit être lié à une inscription préalable. Cela permet à l'équipe d'animation d'anticiper l'organisation de l'activité. En parallèle des activités proposées, il y a l'accueil libre qui se fait, également, sur inscription. Celui-ci est animé et encadré par un animateur qualifié qui propose d'autres actions en dehors du programme prévu.

La plupart du temps, les temps « libres » sont animés en fonction des envies et des attentes des préados/ados.

Lors de l'élaboration du programme, l'équipe d'animation est vigilante pour ses activités à :

- Ce qu'elles soient variées,
- Proposer des actions spécifiques « collégiens » et spécifiques « 9/11 ans ». Il est important d'équilibrer les activités dites de « consommation », d'activités dites « plus classiques » et des projets enfants/jeunes en lien avec le projet pédagogique.

✚ L'accueil d'enfants porteurs de handicap :

Il n'est pas toujours évident pour chaque animateur d'avoir la capacité d'accueillir un enfant porteur de handicap. Aussi, il est important d'anticiper cet accueil en amont. La rencontre avec la famille pour connaître l'enfant et ses besoins est nécessaire. Tout comme la mise en place d'un accompagnement par un AVS qui permet de favoriser l'intégration dans les meilleures conditions possibles.

Parce que le handicap ne permet pas toutes les activités, c'est aussi proposer un planning d'animation qui allie différents types d'activités. Tout comme il est important que l'enfant porteur de handicap ait toute sa place dans les activités proposées. (Ex : le rôle d'arbitre).

✚ PAI (projet d'accueil individualisé) :

Un protocole peut être mis en place par la famille, l'Education Nationale et la Mairie, celui-ci permet de traiter une allergie alimentaire ou médicamenteuse et définit les conditions d'accueil, les rôles et les modalités d'intervention. Il permet également de réagir en cas de déclenchement de certaines maladies de l'enfant (ex. épilepsie ; diabète ; asthme), et de les accueillir dans les meilleures conditions possibles. Les médicaments pour les PAI sont rangés dans un placard adjacent au bureau de la directrice adjointe de l'ALSH.

Une liste des enfants ayant un PAI est seulement communiquée au personnel qui est en contact avec l'enfant (directeur, animateur de groupe, personnel de restauration) pour respecter la vie privée des enfants.

Il est spécifié si le PAI concerne une allergie alimentaire, une condition (ex : asthme, diabète, épilepsie) et la procédure à suivre.

Seuls les enfants, dont l'allergie alimentaire est déclarée, sont autorisés à amener un panier repas, préparé au préalable par leur famille.

La journée type des différents groupes

Le temps qui rythme la journée de l'enfant n'est pas le même selon son groupe, voici un tableau qui définit brièvement leur journée.

A l'année (hors été)			
L'heure des « P'tits Mousses »	L'heure des « Corsaires »	Ce qu'ils font dans la journée	L'heure des « Préados/ados »
7h30	7h30	Accueil	7h30
9h30	9h30	Activités	9h30
11h45	12h30	Repas	12h30
12h30-14h	13h30-14h	Temps calme/temps d'accueil	13h30-14h***
14h*	14h	Activités	14h
16h	16h	Goûter	16h**
16h30-18h30	16h30-18h30	Accueil	18h-18h30**

*lancement des activités avec les enfants qui ne dorment pas.

**horaires variables selon les activités.

***accueil des adolescents (collégiens)

Juillet-Août			
L'heure des « P'tits Mousses »	L'heure des « Corsaires »	Ce qu'ils font dans la journée	L'heure des « Préados/ados »
7h30	7h30	Accueil	7h30
9h30	9h30	Activités	9h30
11h45	11h45****	Repas	12h30
12h30-14h	12h30-13h30	Temps calme/temps d'accueil	13h30-14h***
14h*	14h	Activités	14h
16h	16h	Goûter	16h**
16h30-18h45	16h30-18h45	Accueil	18h-18h45**

*lancement des activités avec les enfants qui ne dorment pas.

**horaires variables selon les activités.

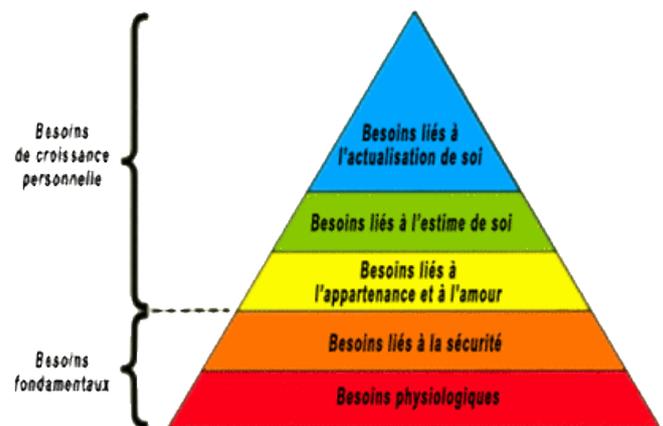
***accueil des adolescents (collégiens).

****horaires identiques aux « p'tits mousses » ou au « préados/ados » selon les effectifs et l'organisation des repas avec la cantine municipale.

Les activités

Elles sont entrecoupées de pauses afin de respecter les capacités des enfants. Chaque activité doit être adaptée à la tranche d'âge, elle doit permettre à l'enfant de développer ses connaissances et compétences sans le mettre en difficulté. L'accueil de loisirs n'est pas une garderie, l'animateur doit donner du sens à l'activité.

Les activités se déroulent dans les salles, à l'extérieur, dans la forêt, sur la plage etc., dans la mesure du bon déroulement de celle-ci (sécurité, bon sens, horaires). Les enfants sont en vacances, ils jouent, rient, ils imaginent et découvrent des choses.



Démarche pédagogique « type » de la semaine

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Phase d'accroche « on donne envie »	Construction Immersion	Alimentation du projet « Visite/sortie »	Micro- projets d'enfants « Activités éclatées »	Synthèse « Valorisation : exposition, fresque interactive, spectacle, etc. »

La spécificité de « l'accueil libre » pour les préados/ados

Un programme d'activités est diffusé auprès des jeunes et des familles pour chaque période. Un « accueil libre » est proposé en parallèle d'une activité selon la possibilité de la mise en place de celui-ci.

Les jeunes ayant fourni un dossier d'inscription complet à l'association peuvent bénéficier d'un accueil libre sous réserve d'inscription au préalable.

Ce temps consiste à accueillir les jeunes et être à leur écoute, tout en étant force de proposition d'animation. C'est pour cela qu'il se déroule toujours sous la responsabilité d'un animateur.

L'accueil permet aux jeunes de se réunir et d'échanger sur leur quotidien. Ce temps est très important dans la vie du jeune car il permet souvent à l'équipe d'animation de créer un lien de confiance et d'échange avec les préado/ados.

Pour mener une activité, gardons en mémoire que :

- L'activité n'est pas une fin en soi, elle est un support, un moyen d'atteindre un objectif.
- L'activité est une occasion pour apprendre : démarche d'acquisition de conduites nouvelles ou d'appropriation de savoir nouveaux.
- L'activité est un moyen de découverte : c'est la possibilité pour l'enfant d'ouvrir son champ de connaissances.
- L'activité est une réponse aux désirs d'enfants : c'est mettre ses facultés en éveil et en phase d'épanouissement.
- L'activité est un moyen de communiquer, au travers d'expériences collectives : l'apprentissage de la citoyenneté. L'animateur doit avoir un rôle d'accompagnateur, de médiateur et de facilitateur.
- L'activité est un moyen de créer : c'est donner à l'enfant le temps de créer, de les encourager et de les stimuler.
- L'activité doit libérer l'imaginaire.
- L'activité c'est enfin, parfois, l'art de ne rien faire. L'implication de l'enfant dans ses loisirs éducatifs et activités est un droit et non une obligation. C'est lui permettre de « rêver les yeux ouverts ».

Les activités seront organisées autour des quatre principes suivants (principe des « 4 FAIRE ») :

- Faire faire / Faire jouer : L'animateur demande un type de réalisation précise, ou impose un modèle, ou organise des jeux ; Cela correspond souvent à une situation d'apprentissage d'une technique précise.
- Faire avec / Jouer avec : Les enfants et l'animateur réalisent ensemble (création collective). L'animateur est à la disposition des enfants pour réfléchir avec eux (ex : comment faire une locomotive en carton ?). L'animateur est le meneur, l'arbitre ou le démonstrateur. Cette attitude lui permet de faire découvrir, de réguler les relations entre participants, de réunir un groupe autour d'une même activité, d'un même projet.
- Laisser faire / Laisser jouer : L'animateur assure une présence, en étant disponible, et laisse les enfants choisir leur jeu, leur activité, leurs matériaux et leur façon de faire. Attention, laisser faire ne veut pas dire 'ne rien Faire' : l'animateur reste le garant de la sécurité et intervient s'il est sollicité.
- Donner à faire / Donner à jouer : L'animateur propose mais n'impose pas. Il intervient en créant un milieu riche pour susciter des idées de réalisations spontanées, mais son activité principale est avant l'activité, en aménageant le milieu, en rassemblant le matériel de telle sorte qu'il permette des activités riches.

Le rangement :

Le temps de rangement est compris dans l'activité. L'enfant ou le jeune aide également à remettre en état la salle avec l'animateur. L'enfant comprend alors qu'il est nécessaire de préserver son lieu de vie. Ainsi, ceci peut être fait tout au long de la journée.

A la fin de la journée, l'équipe d'animation s'organise pour que les salles et le matériel soient nettoyés et rangés facilitant ainsi la désinfection des locaux.

Le repas :

Avant le départ au repas, il est nécessaire de prévoir un temps de passage aux toilettes plus ou moins long selon l'âge des enfants. Le repas est servi à 11h45 pour les plus jeunes et à 12h30 pour les plus grands au restaurant scolaire situé au-dessus du centre, accessible par un petit portail.

Les enfants sont libres de s'asseoir à la table qu'ils veulent en fonction des affinités et des disponibilités (des tables sont destinées aux plus jeunes). Les animateurs se placent de manière à être un par table et à avoir une vue d'ensemble de la salle.

Le temps de repas est un moment propice à la discussion, entre enfants et avec les adultes. C'est un moment de découverte où les enfants comme les animateurs goûtent à tout. Il est important d'inciter l'enfant à goûter sans le forcer.

Le temps de repas est un temps d'animation à part entière. A la fin du repas, les enfants participent pour débarrasser la table.

La pharmacie :

Chaque fois qu'un animateur soigne un enfant, il est tenu de le noter dans le classeur du groupe prévu à cet effet (à disposition dans chacune des salles). La date, le nom de l'enfant, le soin apporté et le nom de la personne apportant les soins y sont ainsi consignés.

Si l'enfant semble malade, l'animateur en informe un des responsables présents. La famille sera ainsi prévenue si cela est nécessaire. Avant une sortie, l'animateur s'assure de l'état de santé ou des recommandations spéciales (allergies, mal des transports etc...) des enfants qu'il encadre. La liste des enfants ayant des maladies chroniques ou recommandations spécifiques se trouve dans chaque classeur de groupe. Celle-ci est régulièrement mise à jour.

II - PROJET PEDAGOGIQUE 2022 :

1

Permettre à l'Enfant de se construire en tant qu'individu dans un collectif.

Objectifs opérationnels

Moyens

Evaluation

<p>Permettre des temps d'échanges et de partage</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Mettre en place des animations qui favorisent la coopération et la solidarité. ❖ Mise en place de discussions à visée philosophique. ❖ Permettre la mise en place de temps de concertation, de prises de décisions. ❖ Instaurer des relations de confiance et de bienveillance. ❖ Mettre en place des grands jeux entre les différents groupes (3-15 ans). ❖ Mise en place de projets communs. ❖ Organisation de sortie 3-15 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Combien d'activités coopératives ont été réalisées ? ❖ Les enfants ont-ils participé à des temps de concertation ? ❖ Des sorties entre les groupes ont-elles été organisées ? ❖ Les enfants ont-ils été forcés de proposition ? ❖ Les animateurs prennent-ils en compte l'avis des enfants ? ❖ Combien de grands jeux ont-été organisé ? ❖ Combien de projets communs ont-été organisé ? ❖ Une sortie 3-15 ans a-t-elle eut lieu ? ❖ Combien d'activités inter-tranche d'âge les animateurs ont-ils mis en place ?
<p>Associer l'enfant et l'adolescent à la mise en place de ses activités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Encourager la mise en place de projets collectifs ou individuels. ❖ Permettre la mise en place de temps de concertation, de prises de décisions collectives et de propositions. ❖ Leur laisser le choix sur des temps précis d'activités. ❖ Permettre la mise en place de projets spécifiques pour toutes les tranches d'âge. ❖ Récolter régulièrement l'avis de l'enfant et du jeune pour l'élaboration du planning d'activités. ❖ Mettre en place des temps d'expression, de bilan et de discussions à visée philosophique. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Combien de projets sont mis en place ? ❖ Les enfants s'expriment-ils pour prendre des décisions et sont-ils écoutés ? ❖ Combien d'activités sont mises en place leur permettant de faire des choix ? ❖ Les projets réalisés proviennent-ils de l'envie d'un ou de plusieurs enfants ? ❖ Le public s'exprime-t-ils durant les temps d'expression ?

2

Permettre à chacun de trouver sa place en tant qu'acteur du développement durable .

Objectifs opérationnels

Moyens

Evaluation

<p>Connaitre et protéger son environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Sensibiliser les publics à l'environnement qui nous entoure (faune et flore) ❖ Faciliter la compréhension du milieu qui nous entoure (milieu naturel, urbain etc.) ❖ Apporter des connaissances naturalistes et écocitoyennes). ❖ Découvrir et analyser les problématiques liées à l'environnement et au développement durable (ADLJ). 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Combien d'actions de sensibilisation ont été réalisées ? ❖ Y-a-t-il eu des apports de connaissances naturalistes et écocitoyennes ? ❖ Le public a-t-il eu connaissance des problématiques environnementales ? Est-il en mesure d'en faire une restitution ?
<p>Faciliter la prise de conscience de l'impact de l'homme sur son environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Créer des outils de sensibilisation à destination de la famille (affichages, vidéos etc.). ❖ Réaliser des actions sur la protection de l'environnement (ramassage des déchets, sensibilisation sur les dunes et les marées etc.). ❖ Avoir les bons réflexes dans notre quotidien (économie d'énergie, tri sélectif, utilisation des objets de récup' etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Combien d'outils ont été créés ? Comment ont-ils été mis en avant ? ❖ Y-a-t-il eu des actions de protection mises en place ? Combien ? ❖ Quels sont les gestes du quotidien mis en place ? Et ont-ils été respectés ?



3

Privilégier des temps d'échanges et de transmissions de savoirs intergénérationnels.

Objectifs opérationnels

Moyens

Evaluation

<p>Créer des temps de transmission de savoir entre l'adulte et le public accueilli</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Mettre en place des ateliers parents/enfants. ❖ Faire appel aux savoirs des familles durant la mise en place de projets tels que « Exposcience », atelier couture, cuisine etc.). ❖ Se rapprocher des associations locales pour alimenter les activités culturelles, sportives ou environnementales. ❖ Mise en place d'une veillée ouverte aux familles. ❖ S'appuyer sur les forces vives du territoire pour la réalisation des projets (cinéma, Espace culturel, le CAIRN, le Musée des sables etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Combien d'ateliers parent/enfants ont été réalisés ? ❖ Le public s'inscrit-il sur les ateliers ? ❖ La veillée a -t-elle eu lieu ? ❖ Combien de familles se sont inscrites sur la veillée ? ❖ Combien de parents sont intervenus durant les projets spécifiques ? ❖ A-t-on fait appel aux forces du territoire pour la mise en place de projets ? Combien ?
<p>Redynamiser des actions avec l'EHPAD</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Mise en place d'une correspondance avec l'Ehpad. ❖ Mettre en place des actions culturelles ou de jeux de société avec les résidents de la maison de retraite. ❖ Privilégier l'utilisation du numérique comme moyen de communication en fonction de la situation sanitaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Une correspondance a-t-elle vu le jour ? ❖ Combien d'échanges ont été réalisés avec les résidents ? ❖ Combien d'enfants ont participé aux actions avec l'Ehpad ? ❖ L'équipe d'animation et/ou l'Ehpad utilisent-t-ils le numérique comme moyen de communication ?



4

Sensibiliser les préados/ados à de nouvelles pratiques.

Objectifs opérationnels

Moyens

Evaluation

<p>Initier les 9/15 ans d'un milieu rural aux pratiques sportives et culturelles urbaines</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Faire découvrir des activités se déroulant sur un territoire urbain. ❖ Faire vivre à l'enfant des activités de découvertes artistiques et culturelles novatrices. ❖ Faire découvrir de nouveaux sports innovants. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Combien d'enfants et jeunes ont participé aux activités ? ❖ Combien de nouvelles activités artistiques et culturelles ont-été effectuées ? ❖ Les enfants ont-ils découvert de nouveaux sports innovants ? Si oui, combien ?
<p>Développer les pratiques numériques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Sensibiliser (actions de préventions) les préados/ados aux nouvelles pratiques (Instagram, Tiktok, etc.). ❖ Développer avec eux les outils numériques de l'association (page Facebook, page internet, etc.) ❖ Découvrir une webradio. ❖ Faciliter l'accessibilité aux outils numériques durant les temps d'accueils. ❖ Mettre en place le dispositif « Promeneur du Net ». 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Combien d'actions de préventions ont eu lieu ? ❖ Avons-nous eu des intervenants pour les actions de prévention, si oui combien ? ❖ Comment les préados/ados ont perçu les actions de prévention ? ❖ Est-ce que les préados/ados ont utilisé ou créé des outils numériques pour l'accueil de loisirs (création d'un compte Instagram par exemple) ? ❖ Est-ce qu'un aménagement des locaux a été fait pour faciliter l'accessibilité au matériel numérique ? ❖ Combien de jeunes ont été touchés par le dispositif ?
<p>Initier les 9/15 ans à la démarche de projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Rendre l'enfant acteur avant, pendant et après un projet (autofinancement, prise de contact, etc.) ❖ Faciliter la prise d'initiative collective ou individuelle durant les accueils libres. ❖ Favoriser les temps d'échange pour récolter les envies des enfants. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Combien d'actions d'autofinancement ont été menées ? ❖ Les enfants ont-ils été acteurs des projets mis en place ? ❖ Quelle a été la qualité des accueils libres (prise en compte des envies des enfants, etc.) ? ❖ Comment les temps d'échange ont été mis en place ? Combien y en a-t-il eu ?

Légende des couleurs	
	<i>Axe commun</i>
	<i>Axe spécifique 3/8 ans</i>
	<i>Axe spécifique 9/15 ans</i>

III. LE DISPOSITIF « PROMENEUR DU NET » :

Internet est aujourd'hui le média de communication par excellence des jeunes et fait partie intégrante de leurs pratiques culturelles. L'image positive dont il bénéficie auprès d'eux et l'utilisation intensive qu'ils en ont en font un outil présentant de nombreux risques, mais aussi d'importantes potentialités.

Une action éducative à destination des jeunes, des parents et des professionnels de la jeunesse est essentielle pour leur permettre de mieux maîtriser cet outil et les conduire à en saisir les différents enjeux. Elle doit permettre à chacun d'exploiter au mieux les multiples opportunités qu'il peut offrir dans le quotidien de chacun.

Tel est l'objectif des Promeneurs du Net qui, par leur présence éducative sur les espaces en ligne fréquentés par les jeunes, contribuent à la définition de nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes, en phase avec leurs besoins et préoccupations actuelles.

L'association va faire son entrée dans la démarche (qui est conventionnée par la CAF) au début de l'année 2022. C'est Trystan Ronné (le référent des préados/ados) qui sera « Promeneur du Net » pour le compte de l'association.

Il aura pour vocation de :

- Détenir un compte professionnel référencé (profil sur l'un des réseaux sociaux) ;
- Créer et/ou renforcer des liens avec les jeunes, familles et le réseau des professionnels du département ;
- Rompre l'isolement des jeunes et réduire les inégalités (géographique, d'accessibilité liée au handicap...) grâce à la proximité du numérique ;
- Etablir une relation de confiance, échanger, partager ;
- Conseiller, informer, prévenir ;
- Proposer un soutien, une rencontre, une orientation vers une structure adaptée ;
- Contribuer à la mise en place d'actions individuelles et/ou collectives pertinentes au regard du public et des missions de chaque organisme ;
- Accompagner les jeunes dans la « rue numérique » ;
- Favoriser l'éducation aux médias et à l'information auprès des jeunes et de leur famille ;
- Rassurer et accompagner les jeunes comme leurs parents ;
- Proposer des espaces de paroles, d'échange de débats individuels et/ou collectifs ;
- Encourager des projets collaboratifs et responsables sur le numérique (physiques et/ou dématérialisés).

Il s'engage à :

- Assurer une présence éducative régulière sur Internet, intégrée à son temps de travail ;
- Participer aux temps de coordination dédiés, au sein du réseau départemental (rencontres, formations...)
- Participer aux animations collectives et/ou évènementielles liées au réseau départemental des Promeneurs du Net.

Les valeurs de l'animation, de l'éducation et des principes fondamentaux défendus sont :

- Prendre en compte les individus sans distinctions ni préjugés ;
- Favoriser l'accès à l'autonomie et la socialisation ;
- Promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté,
- Respecter les valeurs de la République et de la laïcité ;
- Respecter la dignité de la personne ;
- Interdire le prosélytisme et l'incitation à la haine.

IV –NOS ATTENTES :

Les objectifs au quotidien :

- ☞ Responsabiliser les enfants,
- ☞ Favoriser la cohésion de groupe et la socialisation,
- ☞ Etre garant de l'égalité dans la répartition des tâches,
- ☞ Initier l'enfant à de nouvelles activités,
- ☞ Acquérir de l'autonomie.

Déroulement de la vie quotidienne :

- ☞ La vie quotidienne est un temps « hors proposition d'activités ». Il est important qu'il soit animé et encadré par l'équipe d'animation,
- ☞ La constitution de groupes de tâches mixtes (avec la Roue des Tâches par exemple). C'est un temps qui doit être adapté en fonction de l'âge des enfants et ludique !
- ☞ En amont, il est important de :
 - Préparer de la vie quotidienne avec les enfants,
 - Veiller à une répartition cohérente des enfants, par exemple dans les tentes (affinité pour rassurer les enfants, etc.)
 - Construire les règles de vie avec les enfants.

Concernant les animateurs :

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des mineurs,
- Encadrer et animer la vie quotidienne,
- Participer à la mise en œuvre du projet pédagogique (cf. arbre à projet ci-après),
- Accueillir avec bienveillance les enfants et leurs familles,
- Soutenir et accompagner l'enfant dans ses projets,
- Faire preuve d'un savoir être adapté (motivation, ponctualité, bienveillance, discrétion...)
- Avoir un langage approprié face au public accueilli.

Concernant la direction :

- Encadrer et accompagner l'équipe d'animation,
- Etre garant de la mise en œuvre du Projet Pédagogique (cf. arbre à projet ci-après),
- Veiller au bon fonctionnement de l'accueil de loisirs,
- Gérer l'équipement matériel,
- Organiser la journée,
- Veiller à la qualité des animations,
- Participer à l'animation auprès d'enfants,
- Etre référent auprès des parents.

